Initiatives parlementaires

Ensuite, je cite la recommandation nº 4, qui a été adoptée par tout le monde: «Que, pour accroître l'efficacité des travaux d'exploration financés par actions accréditives, le gouvernement fédéral autorise l'exécution de l'activité d'exploration financée de cette façon pendant une période complète d'un an après l'obtention du financement nécessaire.»

• (1750)

Le problème avec la motion du député de Timiskaming-French River est que, telle qu'elle est formulée, elle n'amènerait rien de concret pour stimuler l'exploration minière. Elle serait insuffisante en soi pour mettre en marche les recommandations du Comité permanent des ressources naturelles dont fait partie le député qui présente cette motion.

Si j'ai attiré l'attention de la Chambre sur les recommandations du comité qui portent sur les actions accréditives, c'est parce que mon collègue d'Abitibi a lui aussi présenté une motion devant le Parlement, la motion M-427, qui vise le même objectif que la motion M-292, mais qui aurait un impact plus évident sur l'exploration minière.

Le but de mon exposé n'est pas de m'étendre bien sûr sur la motion présentée par mon collègue d'Abitibi, mais plutôt sur celle du député de Timiskaming-French River. Mais puisque les deux motions sont à peu de choses près les mêmes, il me semble pertinent de parler des deux. C'est pourquoi je signale qu'à ce moment-ci, les députés du Bloc québécois voteront en faveur de la motion M-292 dans la mesure où celle-ci ne s'inscrit pas en opposition avec la motion M-427 pour laquelle nous serons également tous d'accord lors du vote.

Je n'insisterai pas longtemps sur l'impact positif que pourraient avoir des incitatifs fiscaux sur l'industrie minière, mon collègue d'Abitibi l'a très bien fait. Cependant, je voudrais mentionner que ce genre d'initiative a déjà fait ses preuves au Québec, en particulier auprès des plus petites entreprises minières dont les activités d'exploitation donnent, à ce moment-là, des résultats avantageux au niveau local.

Or, comme le mentionnait le député de Timiskaming-French River, il nous a présenté toute une série de chiffres, qui viennent d'être repris d'ailleurs par mon collègue d'en face, concernant l'importance des mines au Canada et la position du Canada dans l'exploration minière à travers le monde dans plusieurs domaines.

Malgré ces chiffres cités par mon collègue, le gouvernement ne semble pas comprendre que l'industrie minière est un des piliers de l'économie canadienne et un des forts piliers, et qu'en conséquence, cette industrie mérite qu'on lui attribue davantage que des voeux pieux. En ce sens, l'adoption de la motion M-292 sera positive dans la mesure où cela permettra minimalement de connaître la direction que le gouvernement veut prendre en matière de développement de l'industrie minière. De son côté, l'adoption de la motion du député d'Abitibi permettra à l'indus-

trie minière de comprendre quel véhicule le gouvernement utilisera pour atteindre ce but.

J'aimerais utiliser le temps qu'il me reste pour répondre aux affirmations du député de Fraser Valley-Est qui réagissait aux propos du député d'Abitibi sur sa motion. À cette occasion, le député de Fraser Valley-Est affirmait, entre autres, ce qui suit, et je le cite:

[Traduction]

«Je suis surpris, voire étonné que cette motion émane du député de l'Abitibi.» Il veut que le gouvernement fédéral verse de l'argent sous forme de subventions à l'industrie au Canada et au Québec.

Mon collègue ne semblait pas comprendre la différence existant entre un fédéraliste et un souverainiste au Québec. Un fédéraliste québécois, en effet, demande toujours plus de pouvoir et plus d'argent. Ce n'est pas du tout ce que veulent les souverainistes québécois. Ils veulent tout le pouvoir et pas d'argent. Nous comprenons très bien qu'en tant que minorité au sein d'une majorité, nous devrons toujours nous battre, jour après jour, pour des miettes de pouvoir et des petits bouts de droits. Nous ne voulons pas de miettes de pouvoir et de petits bouts de droits, nous voulons tout le pouvoir et tous les droits. Cependant, tant que nous resterons dans la Confédération, nous demanderons notre juste part des dépenses fédérales.

Je continue de citer le député de Fraser Valley-Est: «Ça me surprend parce que le député de l'Abitibi est un député du Bloc québécois qui, comme chacun le sait, est un parti politique voué à une seule cause, la destruction du Canada tel que nous le connaissons par le retrait du Québec de la Confédération.» Voilà une bien étrange affirmation.

La plupart des Canadiens croient en réalité que les Québécois sont une bande de fauteurs de troubles, qu'ils reçoivent beaucoup plus d'argent du Canada qu'ils y contribuent et que si la situation économique du Canada empire, c'est en partie à cause de l'instabilité politique au Québec. Si ces trois affirmations sont exactes et si la plupart des Canadiens les croient vraiment, ils devraient considérer la souveraineté du Québec comme un bon moyen de résoudre le problème une fois pour toutes et d'économiser de l'argent, pourvu que nous assumions notre juste part de la dette canadienne. C'est exactement ce que nous avons l'intention de faire.

Nous ne sommes pas un problème, mais la solution au problème. Si le non l'emporte au Québec, nous reviendrons à la case départ. Personne, j'en suis sûr, ne souhaite subir encore 15 années de débat politique en prévision d'un autre référendum. Nous ne voulons pas détruire le Canada. Nous croyons simplement que les Canadiens devraient pouvoir diriger leur pays comme ils l'entendent, sans avoir à plaire à tout bout de champ au Québec, et que les Québécois devraient pouvoir faire la même chose sans avoir à plaire au Canada.

• (1755)

Mon collègue, le député de Fraser Valley-Est, dit encore espérer que je comprendrai que ses électeurs en ont assez de ce